

## Formation : entrepreneuse/entrepreneur-construction avec diplôme fédéral

### CONDITIONS GENERALES VALABLES POUR LES 4 ECOLES

#### INSCRIPTION

L'inscription est valable pour toute la durée de la formation. Le nombre de places aux cours étant limité, les inscriptions seront prises en considération en fonction de l'ordre d'arrivée.

#### PROGRAMME ET FINANCE DE COURS

En principe, le programme et la finance d'inscription de chaque école sont envoyés à chaque participant au moins 30 jours avant le début du cours.

#### FINANCE DE COURS

Le coût total de la formation est d'environ CHF 20'000.- à CHF 22'000.-.

Pour chaque école, la finance de cours doit être payée avant le début du cours.

#### RETRAIT D'INSCRIPTION

Le retrait de l'inscription doit se faire par lettre recommandée (lettre signature) auprès du secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz.

- Si ce retrait intervient entre 30 et 15 jours avant le début du cours de l'école considérée, la moitié de la finance de cours de l'école considérée sera perçue
- La totalité de la finance de cours de l'école considérée sera exigée en cas de désistement moins de 15 jours avant le début du cours de l'école considérée.

#### ABSENCE AUX COURS

Les absences, quels que soient leur motif et leur durée, ne donnent lieu à aucun remboursement.

#### ARRET DE LA FORMATION

L'arrêt de la formation doit se faire par lettre recommandée (lettre signature) auprès du secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz. Le prix de la formation n'est pas remboursé.

#### RESPONSABILITES

Les participants sont responsables des dégâts et dommages causés aux matériels et équipements confiés.

#### ATTESTATION

Une attestation de chaque école sera remise en confirmation d'une participation au cours.

#### REGLEMENTS, DIRECTIVES ET AUTRES CONDITIONS

Pour le surplus, les directives et règlements de chaque école font foi.

#### CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse professionnelle et / ou privée pendant la formation doit être signalé par écrit au secrétariat général, Ecole de la construction, Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz.

#### OUVERTURE DE COURS

Les directions des écoles se réservent le droit d'ouvrir ou pas un cours selon le nombre d'inscrits.

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_